

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **9 février 2009**

Délibération n° 2009-0509

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Création de la passerelle sur le canal de Jonage - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 30 janvier 2009

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : 10 février 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mme Besson, MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoïn, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lévêque, Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Mmes Palleja, Pesson, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas.

Absents excusés : M. Philip (pouvoir à Mme Gelas), Mme David M. (pouvoir à M. Goux), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Farih (pouvoir à Mme Benelkadi), MM. Auroy (pouvoir à M. Reppelin), Barret (pouvoir à M. Quiniou), Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Broliquier (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Fournel (pouvoir à M. Touléron), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Grivel (pouvoir à M. Bousson), Léonard (pouvoir à M. Colin), Louis (pouvoir à Mme Dagorne), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Petit (pouvoir à M. Cochet), Mme Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Abadie), Rudigoz, Terracher (pouvoir à M. Flaconnèche), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Mme Yéréman (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Albrand, Appell, Deschamps, Giordano, Justet, Lebuhotel, Lelièvre, Mmes Levy, Perrin-Gilbert, M. Pilonel.

Séance publique du 9 février 2009**Délibération n° 2009-0509**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Création de la passerelle sur le canal de Jonage - Lancement d'une procédure de concertation préalable - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 janvier 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par son importance et sa nature, la création d'une passerelle sur le canal de Jonage à Décines Charpieu doit, conformément aux articles L 300-2 et R 300-1^{er} 2° alinéa du code de l'urbanisme, faire l'objet d'une concertation préalable.

Les objectifs poursuivis par cette opération sont les suivants :

- assurer les continuités piétonnes et cyclables de l'agglomération,
- participer à la requalification du territoire de la première couronne "est",
- améliorer l'offre de loisirs de l'agglomération,
- compléter le projet Anneau bleu en permettant une liaison sécurisée entre les rives au canal par un ouvrage remarquable et marquant,
- réaliser un tronçon d'itinéraire prévu dans le projet de nouveau plan modes doux,

par la construction d'une passerelle modes doux (longueur de 140 mètres, largeur utile de 4 mètres) située en amont du pont de Décines Charpieu existant (reliant la rue de la Fraternité au Sud et la route de Vaulx au Nord).

La procédure se déroulerait selon les modalités suivantes :

- la mise à disposition du public, à l'hôtel de Communauté et dans la commune de Décines Charpieu, d'un dossier de concertation préalable comprenant notamment :

- . un plan de situation,
- . un plan de périmètre de l'opération,
- . une note explicative sur les objectifs du projet,
- . un cahier destiné à recueillir les observations du public,

- ce dossier pourrait, en tant que de besoin, être complété par des éléments d'informations supplémentaires,

- cette concertation vient compléter celle réalisée pour le projet Anneau bleu entre 2004 et 2007,

- les dates d'ouverture de cette concertation préalable réglementaire seront fixées par avis administratifs affichés à l'hôtel de Communauté et dans la commune de Décines Charpieu. La fin de la concertation sera annoncée ultérieurement de la même manière,

- un avis administratif sera, en outre, publié dans le journal Le Progrès.

Le bilan de la concertation sera présenté au conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve les objectifs poursuivis pour la création de la passerelle sur le canal de Jonage à Décines Charpieu et les modalités de la concertation.

2° - Autorise monsieur le président à lancer la concertation préalable.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 février 2009.